

M. J. H. MORGAN.

M. COCKBURN : Quel est ce monsieur J. H. Morgan, dont le nom paraît dans les comptes publics de 1884, comme ayant reçu la somme de \$3,125 pour ses services à titre de "Commissaire des forêts"? Quand a-t-il été nommé et sur quelle recommandation? Quelles sont ses fonctions? A-t-il adressé quelque rapport au gouvernement?

Sir JOHN A. MACDONALD : Sur la recommandation de sir John A. Macdonald, M. Joseph Henry Morgan a été nommé, par un arrêté du conseil du 22 février 1883, commissaire pour étudier la question de la protection des forêts publiques du Canada et pour faire un rapport de ses études. Il a présenté un rapport, dont un sommaire a été publié dans le rapport du ministre de l'Intérieur, 1884, 6e partie.

ACTE DES LICENCES DE 1883.

M. FOSTER : Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir les bureaux de commissaires nommés en vertu de l'Acte des Licences, de 1883, dans les comtés et cités qui ont adopté l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878; si oui, est-ce que, depuis la décision récente de la cour suprême du Canada *in re* Acte des Licences, de 1883, des instructions ont été données aux bureaux dans les dits comtés et cités pour la mise en vigueur de l'acte; si non, le gouvernement se propose-t-il de donner de telles instructions?

Sir JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement s'occupe, à l'heure qu'il est, de toute cette question.

BRISE-LAMES DE BAYFIELD, N.-E.

M. McISAAC : Est-ce l'intention du gouvernement de pourvoir, pendant la présente session, à l'achèvement ou à un nouveau prolongement du brise-lames de Bayfield, N.-E.?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne suis pas en état de dire à l'honorable monsieur si le gouvernement s'occupera de ces travaux pendant la présente session.

COUR DE DIVORCE.

M. FARROW : Le gouvernement a-t-il l'intention de créer une Cour de Divorce au lieu de recevoir les demandes de divorce qui sont présentées aux deux chambres du Parlement?

Sir JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement n'a pas l'intention de présenter de bill relatif au divorce.

EDIFICES PUBLICS À NAPANEE.

M. PRUYN : Le gouvernement se propose-t-il de recommander la construction d'un bureau de douane et de poste à Napanee?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je dois dire à l'honorable monsieur qu'il m'a été impossible, jusqu'aujourd'hui, de soumettre cette question à l'étude du gouvernement.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE— SECTION B.

M. CASEY : La somme de \$395,600 adjugée à titre de dédommagement à Manning, McDonald, McLaren et Cie, entrepreneurs de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, par MM. Brydges et Light, deux des arbitres auxquels les réclamations des dits entrepreneurs ont été soumises, ou quelque partie de cette somme a-t-elle été payée aux dits entrepreneurs? Si oui, en quels versements et à quelles dates?

M. POPE : Un certificat a été donné le 2 juillet pour \$100,000; un autre a été donné le 14 juillet pour \$50,000; un troisième, le 21 octobre, pour \$245,600, soit une somme totale de \$395,600.

M. CASEY : Le gouvernement a-t-il mis à exécution l'intention que lui prêtait sir Charles Tupper en comité des subsides, le 17 avril 1884, de prendre l'avis d'un avocat éminent sur le caractère obligatoire de la sentence arbitrale de MM. Brydges et Light adjugeant des dommages aux entrepreneurs de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique au montant de \$395,600 et sur les mesures à prendre avant de ne rien payer à compte de la dite sentence dans le cas où elle ne serait pas considérée comme liant le gouvernement? Si oui, quelle était l'opinion de l'avocat consulté, et quelles mesures ont été prises?

M. POPE : On a choisi un avocat éminent, ainsi que le disait sir Charles Tupper en cette Chambre, et cet avocat nous a dit qu'il était inutile de contester la sentence des arbitres.

M. CASEY : Le juge Clarke qui a été nommé par le gouvernement dans la question de l'arbitrage de la section B, a-t-il fait un rapport séparé au gouvernement sur les réclamations des entrepreneurs ou sur la sentence arbitrale prononcée par MM. Brydges et Light, et qu'il a refusé de signer, au dire de ce dernier? Si oui, quelle est la nature de ce rapport?

M. POPE : Nous n'avons pas ce rapport.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU CAP-BRETON.

M. CAMERON (Inverness) : Le gouvernement se propose-t-il, pendant la présente session, de prolonger le réseau télégraphique à partir du cap Nord, le long de la côte nord-ouest du Cap-Breton, pour le relier aux lignes actuellement existantes?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cette question a été portée à ma connaissance l'autre jour par le surintendant des lignes télégraphiques; je ne m'en suis pas encore occupé.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

M. BURPEE (Sunbury) : Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour étendre davantage nos relations commerciales avec d'autres pays, soit anglais soit étrangers? Si oui, avec quel pays et avec quelle apparence de succès?

Sir LEONARD TILLEY : Le gouvernement a fait des démarches dans le but d'activer le développement de nos relations commerciales avec d'autres pays, mais je dois déclarer à l'honorable monsieur qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de donner les noms de ces pays à présent.

CHEMIN DE FER DE LA GRANDE LIGNE DIRECTE ENTRE L'AMÉRIQUE ET L'EUROPE.

M. PAINT : Je propose qu'il soit présenté :

Copie de tous rapports faits par les ingénieurs employés par la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe, dans la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton, avec plans, documents et correspondance y relatifs;

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, sur le même sujet; aussi, copie de tous contrats passés entre la dite compagnie et autres personnes;

Aussi, état de toutes sommes payées et dépensées par suite de ces contrats pour traitements, salaires et gages, faisant voir en même temps les montants, s'il en est, qui sont dus par la dite compagnie à ses entrepreneurs, agents et employés; et aussi, état indiquant le nombre de milles terminés et nivelés dans chacun des comtés de Cumberland, de Colchester et de Pictou.

Mon but, M. l'Orateur, en faisant cette demande est de me procurer des renseignements exacts concernant cette compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe, laquelle a été constituée en corporation en 1882 par un acte de ce parlement. Je voudrais savoir pourquoi cette compagnie a exécuté des travaux si peu utiles. Je veux savoir s'il y a quelque vérité dans le rapport si défavorable fait par un particulier digne de foi,